



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

CONVOCATION

Date :

02/11/2022

Envoi le :

08/11/2022

Publication le :

08/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Absents : **08**

Pouvoirs : **07**

Votants : **28**

Adjoint :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

Absents excusés :

Messieurs Eric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Eric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur Eric GUILMET,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER,
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Martine BOURDIN.

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_08-DE



DEL N° 15-11-2022/08 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de par son expertise, ses outils techniques et financiers, accompagne notamment les collectivités territoriales sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap,

Depuis de très nombreuses années s'est instauré entre la CAF et la commune de Luynes, un partenariat privilégié qui s'est matérialisé par des dispositifs contractuels ambitieux qui se sont succédés comme le Contrat Enfance et le Contrat temps libre, puis le Contrat Enfance Jeunesse qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2021.

Si leurs noms ont varié dans le temps, ces contrats pluriannuels d'objectifs et de financement ont permis d'accompagner notamment le développement de l'offre d'accueil sur le territoire communal et les actions favorisant l'épanouissement des enfants.

Aujourd'hui, les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) disparaissent pour être remplacés par un nouveau dispositif de contractualisation « la Convention Territoriale Globale » (CTG).

Cette convention devient le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF.

En effet, la CTG privilégie une démarche transversale et à l'aide d'un diagnostic partagé entre la commune et la CAF a pour objectif principal de faire émerger un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles.

Objectif qui est tout à fait conforme à l'approche développée par la commune depuis de nombreuses années, qui propose une palette de services aux familles qui passe notamment de la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse à travers les structures existantes sur le territoire.

Concomitamment, la CTG vise à harmoniser et simplifier les financements à travers un nouveau dispositif national appelé « le bonus territorial CTG » qui englobe les montants attribués dans le cadre de l'ancien CEJ.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité. :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF, dont un exemplaire est joint à la présente délibération et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Martine BOURDIN
Première Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire : 24 NOV. 2022
Par sa transmission en Préfecture le : 24 NOV. 2022
Et sa publication sur le site internet de la commune le : 24 NOV. 2022

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221115-DEL_15112022_08-DE